

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 29 janvier 2024**

**Délibération n° 2024-2114**

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Relocalisation du service de la mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers (MEOMIE) - Individualisation complémentaire d'autorisation du programme

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Prévention et protection de l'enfance

**Rapporteur** : Madame Lucie Vacher

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 janvier 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

**Présents** : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme N. Frier, M. A. Galliano, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : M. B. Badouard (pouvoir à Mme V. Brunel), M. L. Barge (pouvoir à M. J-J. Sellès), M. P. Blache (pouvoir à Mme D. Nachury), M. F. Camus (pouvoir à Mme V. Giromagny), M. P. Charmot (pouvoir à Mme S. Fontanges), Mme F. Delaunay (pouvoir à Mme N. Dehan), Mme L. Fréty (pouvoir à Mme C. Lagarde), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), Mme Z. Khelifi (pouvoir à M. P. Athanaze), Mme C. Pouzergue (pouvoir à Mme V. Sarselli).

**Conseil du 29 janvier 2024****Délibération n° 2024-2114**

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Relocalisation du service de la mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers (MEOMIE) - Individualisation complémentaire d'autorisation du programme

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Prévention et protection de l'enfance

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 janvier 2024, exposant ce qui suit :

**I - Contexte**

Au titre de ses compétences en matière d'aide sociale à l'enfance (ASE), la Métropole de Lyon assure l'accueil et la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA), mineurs étrangers dépourvus d'autorité parentale sur le territoire français. Au sein de la délégation solidarités habitat et éducation, la direction de la prévention et de la protection de l'enfance coordonne et anime la politique publique de prévention des difficultés familiales et de protection des mineurs en danger. Au sein de cette direction, un service est dédié au public MNA : il s'agit de la MEOMIE.

La question de la prise en charge des mineurs étrangers privés de la protection de leur famille en France se pose depuis le milieu des années 1990 et s'exprime avec plus d'acuité depuis le début des années 2010, dans un contexte global de crise migratoire qui touche l'Union européenne et la France. Les projections démographiques à l'échelle mondiale tendent à montrer que cette situation va s'installer dans la durée.

À l'image des observations réalisées au niveau national, la Métropole connaît, depuis ces dernières années, un niveau très conséquent de demandes de prises en charge émanant de MNA (1 159 en 2022, 1 711 en 2021 pour 874 en 2020). Au 31 décembre 2022, elle prenait en charge plus de 798 MNA au titre de l'ASE. Les 1<sup>ères</sup> données 2023 montrent que l'augmentation se poursuit considérablement.

Ces données ont conduit la Métropole à repenser le dispositif dédié à la prise en charge de de public par la réalisation de différents projets visant à son amélioration. Dans le cadre de cette délibération, il s'agit d'améliorer la qualité des locaux du service métropolitain dédié à la prise en charge des MNA et jeunes majeurs ex-MNA.

**II - Dispositif concerné et enjeux**

La MEOMIE a été créée en 2011 au sein du Département du Rhône. En 2017, l'unité était composée de huit postes permanents. Suite à l'augmentation constante du public accueilli au cours des années suivantes et au déploiement du dispositif dédié aux MNA au sein du secteur associatif habilité, les effectifs de l'unité ont été progressivement renforcés, atteignant un nombre de 32 postes budgétaires en 2022.

La nature des missions a également profondément évolué :

- en avril 2018, la Métropole a externalisé les missions de mise à l'abri et la conduite des évaluations de la minorité et de l'isolement auprès de l'association Forum réfugiés-Cosi, qui pilote le centre de mise à l'abri et d'évaluation (CMAE),

- en 2020, le développement d'un partenariat dédié à l'accompagnement des MNA a conduit l'unité à conserver le suivi de ce public jusqu'à leurs 18 ans,

- en 2021, la décision de recentralisation du suivi des jeunes majeurs ex-MNA au sein de l'unité a engendré de nouvelles missions liées au suivi des contrats jeunes majeurs.

Au 31 octobre 2023, l'unité MNA de la MEOMIE assure le suivi de plus de 785 mineurs et 900 jeunes majeurs ex-MNA, le nombre de jeunes majeurs étant conduit à augmenter progressivement jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024, date à laquelle le suivi de ce public aura été recentralisé dans son intégralité.

L'augmentation du public suivi a impliqué la restructuration de l'unité qui est devenue, fin 2022, le service MEOMIE. Dans ce cadre, 12 postes supplémentaires ont été créés, par délibération du Conseil n° 2023-1508 du 23 janvier 2023, qui ont été déployés courant 2023 portant ainsi l'effectif global à 44 postes.

Depuis septembre 2020, l'unité MNA est implantée sur trois sites :

- un site principal à Villeurbanne, sis au 210 cours Émile Zola, dédié à l'accueil du public (en location).

Depuis le 13 juin 2022, une annexe de l'unité dédiée à l'activité administrative et au travail juridique est implantée au rez-de-chaussée, au 210b cours Émile Zola, à l'entrée adjacente du même bâtiment ,

- un site annexe au sein de la Maison de la Métropole de Lyon (MDML) de Lyon 6<sup>ème</sup>, sis au 52 avenue Foch, au 3<sup>ème</sup> étage, qui accueille les travailleurs sociaux jeunes majeurs ainsi qu'une partie des activités administratives (pôle admission),

- une antenne ponctuelle au sein de la MDML de Lyon 3<sup>ème</sup>, sise au 149 rue Pierre Corneille, au 4<sup>ème</sup> étage, qui permet aux travailleurs sociaux d'accueillir de jeunes majeurs.

Cette multiplicité de sites a conduit à travailler un projet de relocalisation du service sur un site d'implantation définitif avec des locaux permettant d'accueillir l'ensemble de l'équipe, de regrouper les différents espaces d'accueil et mutualiser l'ensemble des fonctions métiers.

### III - Plan de financement

Depuis le début de l'année 2023, un travail a été mené par les services de la direction patrimoine et maintenance et la direction projets et énergie des bâtiments sur l'expression des besoins et les études préalables. Ces études ont permis de dégager les calendriers et budgets suivants.

Les démarches de recherche de locaux avec les services de la direction patrimoine et maintenance a permis d'identifier un site au 81 rue Bechevelin à Lyon 7<sup>ème</sup>, dans les locaux de l'ancienne annexe du collège Georges Clémenceau. Sur ce site dont la Métropole est propriétaire, il est prévu un programme de travaux pour agrandir et aménager les espaces existants et créer :

- une salle d'attente pour le public,
- 12 box d'entretien en rez-de-chaussée,
- des bureaux paysagers pour six agents maximum,
- une grande salle de réunion et une salle de restauration.

Les études sont réalisées en maîtrise d'œuvre interne Métropole, avec un démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre au 1<sup>er</sup> semestre 2023. La notification des marchés aux entreprises a été programmée à l'été 2023 pour une ouverture à l'été 2024.

Les études préalables ont permis de mettre en évidence un coût de 1 500 000 €, dont 535 000 € en 2023 pour les études/maîtrise d'ouvrage et travaux et de 965 000 € en 2024 pour la maîtrise d'ouvrage, le mobilier et les travaux. Un coût supplémentaire pour permettre la mise en accessibilité du 1<sup>er</sup> étage (réservé aux agents) a été chiffré en septembre 2023 et s'élève à 300 000 €.

Ces travaux de mise en accessibilité recouvrent : les études préalables, la démolition de l'ascenseur métallique actuel, afin de créer un espace pour un ascenseur, des travaux de renforcement structurel du bâtiment, l'installation de l'ascenseur, les travaux liés à la création de toilettes pour personnes à mobilité réduite.

Une individualisation complémentaire d'autorisation de programme a été approuvée par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2463 du 10 juillet 2023 pour un montant de 1 500 000 € compte tenu de l'autorisation de programme étude d'un montant de 40 000 €.

Afin de financer les travaux de mise en accessibilité du R+1 du bâtiment, il est sollicité une individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 300 000 € pour l'opération de relocalisation du service MEOMIE portant l'autorisation de programme totale à 1 800 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le lancement des études et diagnostics relatifs à la mise en accessibilité du R+1 du bâtiment annexe du collège Georges Clémenceau à Lyon 7ème.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale P35 - Enfance pour un montant de 300 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 300 000 € TTC en dépenses en 2024,

sur l'opération n° 0P35O9803.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 800 000 € en dépenses.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2024 et suivants - chapitres 21 et 23 pour un montant de 300 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 30 janvier 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240129-315172-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 janvier 2024 Date de réception préfecture : 30 janvier 2024
---